grave question : celle de l'unification des titrages de la soie :

Monsieur le Président,

Dans la conférence internationale permanente, dont le lieu de réunion, en 1873, était Vienne, la question du numérotage des fils textiles a été étudiée.

Les inconvénients résultant de ce que la même dénomination est donnée à des quantités variables d'un fil sont si évidents, que l'accord, pour la nécessité d'une réforme, était inévitable.

Pour tous les fils autres que la soie, il a été admis que le numérotage serait déterminé par le nombre de mètres contenus dans le poids uniforme et fixe de 1 kilogramme, 1,000 mètres correspondant à un numéro.

Appliquer cette même méthode à la soie, c'eût été demander un bouleversement complet dans les habitudes reçues.

.....L'ennui du changement, toujours si redouté par les négociants, a pu décider chaque pays à maintenir sa manière de titrer la soie, malgré le calcul indispensable pour se rendre compte, dans les échanges de place à place, de ces différences de longueur et de poids dans le titrage. Mais à mesure que les relations internationales deviennent plus faciles et plus multipliées, la nécessité de simplifier toutes les opérations commerciales ne s'impose-t-elle pas ?

La lutte contre la routine est la conséquence du développement du progrès, et, depuis que les expositions universelles ont mis en rapport plus direct les nations entre elles, le besoin d'un langage commercial uniforme se fait de plus en plus sentir.

La Chambre de Commerce de Lyon est disposée à prendre l'initiative de l'unification des titrages de la soie.

Mais elle comprend que cette réforme n'est possible qu'avec le concours des places intéressées.

Nous venons donc vous prier de vouloir bien examiner la question et nous communiquer les observations que vous suggérerait ce projet. S'il vous paraissait, comme à nous, opportun et utile, nous vous serions reconnaissants de nous indiquer la voie que vous jugeriez la meilleure pour atteindre le résultat désiré, sans jeter un trouble très-sensible dans les habitudes actuelles du commerce des soies.

Notre Chambre de commerce, forte de votre assentiment, provoquerait la réunion de délégués à Lyon, sous forme de congrès, dans le courant de l'année 1874. Mais elle ne se croirait autorisée à le faire que si elle obtenait, en principe, une adhésion de nature à l'encourager à poursuivre la réforme proposée.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération très-distinguée.

Le président,
Oscar GALLINE.

Le secrétaire,
Ch. LYONNET.

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du *Journal de Roubaix.*)

Paris, 2 janvier 1874.

Les nouvelles politiques chôment un peu, en ce moment, comme toujours à cette époque de l'année. Les députés sont dans leurs départements et les membres du gouvernement donnent seuls un reste de vie à Versailles. Ils emploient ces huit jours de vacances parlementaires à préparer les nouveaux projets de loi qui vont être soumis à l'Assemblée et notamment celui sur la presse qui a déjà été plusieurs fois demandé.

Ce projet et la loi sur les maires sont réclamés avec insistance par les préfets.

Tous les renseignements les plus dignes de foi s'accordent à constater que le mouvement des affaires, tant à Paris que dans la province, est loin d'avoir eu l'activité habituelle à la fin de l'année. Dans la situation actuelle les conservateurs trouvent le pouvoir trop facile et personne ne pressent encore quelle solution est en état de remplacer ce qui existe. Aucun parti n'est satisfait. La politique se fait au jour le jour.

J'ai entendu, pendant ces derniers jours, des ouvriers dire : « Les affaires ne reprendront que quand nous aurons un roi :

La livraison du *Pèlerin*, organe du conseil général des pèlerinages, publie ce qui suit, au sujet des apparitions de la Ste-Vierge, à Fontet, dans la Gironde.

« L'apparition annoncée pour le 8 décembre a eu lieu à l'heure indiquée, entre midi et une heure. Il y avait de trois à quatre mille personnes.

« Je n'ai pu aborder la chambre, à cause de la foule. Mais j'y suis survenu le surlendemain afin de tenir de la bouche même de la voyante les paroles de la Ste-Vierge. La Sainte Vierge a dit que nous étions *à la veille d'une crise politique terrible, elle sera courte, les méchants sembleront un moment avoir le dessus*. Pour cette crise la Ste-Vierge ne lui a parlé que de Paris comme devant en souffrir, elle ne lui a rien dit de la Province.

« L'apparition a duré cinquante minutes. On a torturé la voyante de mille manières, mais elle n'a rien senti; toutes les expériences qu'on a faites sur elle n'ont pu troubler son extase. Le concours de tous les jours, est incroyable. Mais, l'autorité diocésaine est sur la réserve, surtout depuis trois semaines, à cause de révélations assez étranges au sujet du grand Pape.

« Un propriétaire du pays qui connaît la voyante de longue date, lui a demandé en ma présence comment elle arrange l'arrivée d'Henri V en 1874, avec Mac-Mahon nommé pour 7 ans. On lui a demandé s'il resterait au pouvoir *cinq ans? Non. — Quatre ans? Non. — Trois ans? Non. — Deux ans? Non. — Trois mois?* Elle a souri et n'a pas répondu. C'est toujours ainsi lorsqu'on la questionne sur des faits qu'elle n'a pas l'autorisation de dévoiler.

« On m'a affirmé de nouveau que cette femme a toujours été irréprochable en tout.

« La Sainte Vierge a dit qu'il y aurait d'autres apparitions, mais n'a pas fixé l'époque. La voyante désire beaucoup qu'elle ne la fixe pas, parce que le concours du 8 a été si grand qu'elle ne voudrait pas le revoir. Mais elle l'annoncera si la Sainte Vierge le veut. »

Je laisse au *Pèlerin* la responsabilité de ce récit.

Le roi d'Araucanie, M. de Toussens doit être satisfait. Son entreprise vient encore d'inspirer à un écrivain convaincu un travail raisonné que les personnes désireuses de connaître la question araucanienne lisent avec fruit et avec plaisir.

Sous le titre de : « *La Nouvelle France*, étude historique, pittoresque et philosophique, du royaume d'Araucanie, » M. Alfred Nahon a résumé en 150 pages cette intéressante question si peu connues et si controversée. L'ouvrage publié chez l'éditeur Lachaud, appelle l'attention des esprits qui ne se laissent pas arrêter par les plaisanteries qui ont poursuivi notre courageux compatriote.

P. S. — Le bruit court que les conseils généraux des départements de la Bretagne doivent intenter une action civile à M. Gambetta, comme étant responsable des désastres qui ont décimé les gardes mobiles bretons. Cette nouvelle mérite peut-être confirmation. Il est plus probable qu'après la discussion du rapport de M. Laborderie sur le camp de Conlie, la mise en accusation de M. Gambetta sera demandée.

On annonce, ce soir, que M. le duc d'Aumale vient d'adresser une lettre aux membres de la commission de l'armée, pour leur faire connaître l'état du corps d'armée dont le commandement lui a été confié, et qu'il vient d'inspecter. Nous croyons savoir que M. le général duc d'Aumale a fait quelques observations sur l'organisation actuelle de l'armée et sur l'état des approvisionnements, et surtout sur la mobilisation éventuelle.

Le duc de Larochefoucauld-Bisaccia est parti ce matin pour Londres.

DE SAINT-CHÉRON.

ÉTRANGER

A l'occasion de l'anniversaire de l'entrée en campagne du général Olle, commandant en chef de la Havane, le roi Charles VII vient d'adresser à ce général une lettre de félicitation pour constater les progrès accomplis par l'armée carliste depuis un an : Le roi dit :

« *Nous comptons aujourd'hui autant de bataillons que vous comptiez d'hommes alors*. Tout vous était contraire, tout nous est favorable. »

Sans ajouter aucun détail au langage élevé du Roi, nous rappellerons deux faits :

1° En Catalogne, Tristany entré avec une poignée d'hommes en commande aujourd'hui 15 à 20 mille.

2° Dans l'Aragon et Valence, pas un seul carliste n'était en armes il y a trois mois; aujourd'hui, Salacios, Cucala, Valles pénètrent dans Cuença, Segerbe, capitale de province et commandent 12,000 hommes.

Constatons, en outre, l'effet considérable produit en Europe par la fuite de Morenes forcé d'échapper par mer à l'armée carliste prouvant ainsi qu'elle est réellement maîtresse des provinces basco-navaraises.

Saluons donc avec confiance l'année 1874 qui verra l'Espagne sauvée à la fois de la faillite et de l'anarchie sous le sceptre de son courageux roi Charles VII.

ROUBAIX -- TOURCOING
ET LE NORD DE LA FRANCE

Il s'est jugé, il y a déjà quelque temps, à Marseille, un procès dont certaines circonstances nous ont empêché de parler plus tôt ; mais comme il a pour nous un intérêt local et qu'il s'en dégage de curieux enseignements, nous croyons qu'il n'est pas trop tard pour en entretenir nos lecteurs.

Au mois de septembre 1870, quinze jours après la révolution, les gardes civiques de Marseille pénétraient dans la chapelle et dans le couvent des Jésuites. On chantait le salut et le Saint-Sacrement était exposé.

Plusieurs gardes civiques allèrent s'emparer de l'officiant à l'autel; d'autres, qu'avaient suivi des femmes (et quelles femmes!) se mirent à exécuter des danses et à chanter des chants obscènes, tandis que l'un d'eux, monté en chaire, parodiait les enseignements de l'Eglise.

Pendant ces saturnales sacrilèges, une autre troupe pénétrait dans le logis des Pères. Mgr Dubar, de Roubaix, évêque de Canathe, arrivé depuis deux jours à Marseille, y était descendu. Il fut arrêté avec les autres religieux, et, comme eux, traîné en prison, bafoué, menacé, comblé d'outrages.

Après huit jours de détention, l'évêque missionnaire, notre concitoyen, put échapper aux mains de ces sauvages et avant de partir pour sa mission, il adressa au ministre de la justice la protestation suivante, dont le *Journal de Roubaix* publia le premier le texte dans son numéro du 3 novembre 1870 :

A Son Exc. M. le ministre de la justice et des cultes, membre du Gouvernement de la défense nationale à Tours.

Monsieur le Ministre,

Je soussigné, Edouard Dubar, évêque de Canathe, vicaire apostolique du Tchéli, sud-est, en Chine, ai l'honneur de vous exposer ce qui suit :

Après avoir assisté au concile œcuménique à Rome, j'ai quitté cette ville le 23 septembre 1870, muni d'un passeport français, visé à la légation de France à Rome avec destination pour la Chine.

Mon dessein était de me rendre à Marseille pour m'embarquer sur un vapeur des messageries en partance pour la Chine.

Je suis arrivé à Marseille le 25 septembre, vers deux heures et demie du soir, et je suis descendu à la maison des Pères de la Compagnie de Jésus pour y attendre le jour de mon départ.

J'étais à peine installé, lorsque vers les quatre heures, les gardes civiques organisés à Marseille, ont fait invasion dans la maison des RR. PP. Jésuites, et sans aucun mandat, sans aucun ordre, se sont rués sur nous, ainsi que sur le P. Marchi, sujet italien, mon secrétaire, et nous ont arrêtés : s'emparant de ma valise de voyage contenant mon argent, mes papiers d'évêque et mes lettres : mon secrétaire ainsi que les Pères de la maison subirent le même sort.

Les gardes civiques nous ont retenus prisonniers toute la nuit, nous accablant d'injures les plus grossières, nous faisant subir les plus mauvais traitements, et menaçant de nous égorger.

Le lendemain, je fus conduit au parquet de M. le procureur de la République, qui, sur le vu de mon passeport, ne voulut pas signer l'ordre de mon arrestation. Conduit alors à la préfecture de Marseille, les autorités administratives hésitèrent un instant à m'incarcérer, et je fus de nouveau ramené chez M. le procureur de la République, qui, avec beaucoup d'énergie, persista dans son refus de me faire emprisonner.

Je fus donc de nouveau reconduit à la préfecture, entouré d'hommes armés, au milieu d'une populace qui proférait des menaces horribles et d'atroces injures.

Arrivé à l'hôtel préfectoral, ma détention fut maintenue sans que je pusse faire entendre une seule parole pour ma justification; la nuit s'avançait, je fus jeté avec les Pères jésuites dans un cachot humide et sombre : nous fûmes fouillés de la tête aux pieds, on nous enleva nos bréviaires et nos objets de dévotion, nos porte-monnaies, et ce qui a été extrêmement douloureux pour moi, on m'a arraché mon anneau pastoral, ma croix et ma chaîne d'évêque, insigne de ma dignité.

Vers les une heure du matin, nous fûmes tirés du cachot et conduits avec le même appareil dans la maison d'arrêt de Saint-Pierre.

Arrivés en prison, on nous enleva nos vêtements ecclésiastiques, on nous affubla du costume des prisonniers, nous fûmes enfermés dans des cellules séparées, et tenus au secret le plus rigoureux, sans pouvoir communiquer entre nous, ni même nous voir de loin.

Ce ne fut que quelques jours après que le parquet de Marseille voulut bien nous faire rendre nos bréviaires et nos chapelets, et nous autoriser à recevoir de nos amis des vêtements convenables; l'écrou de la prison porte relativement à notre incarcération, ces mots significatifs « *sans motifs*. » En effet, notre arrestation a été injuste, illégale, on ne nous a pas même interrogés, et les règles protectrices de la procédure de l'instruction criminelle ont toutes été indignement violées à notre égard.

C'est contre ces faits que je viens protester auprès de Votre Excellence au nom de mes compagnons d'infortune et en mon nom.

Sans égard pour ma qualité de citoyen français, rentrant librement dans la patrie, muni d'un passeport régulier, sans égard pour ma qualité d'évêque et de missionnaire, j'ai été plus indignement traité au milieu d'un peuple civilisé, que je ne l'ai jamais été au milieu des persécutions que j'ai subies dans l'extrême Orient. Je n'ai recouvré ma liberté que depuis hier, après avoir langui en prison pendant huit jours. Mon secrétaire a été relâché ce matin; les autres pères jésuites, au nombre de huit, sont encore en prison et au secret le plus absolu.

Grâce à la bienveillance du parquet du tribunal de Marseille, j'ai pu retrouver quelques-uns de mes papiers et quelques effets. Les autres ont disparu dans le sac et le pillage de la maison des Pères de Marseille. Une somme de mille francs que j'avais dans mon sac de voyage a disparu.

Les gardiens de la maison d'arrêt de Marseille, plus humains que ceux qui nous ont arrêtés, ont adouci autant qu'ils l'ont pu notre cruelle situation; pour être juste, je dois porter ce fait à la connaissance de Votre Excellence.

Je pars demain sur le vapeur *le Tigre* pour me rendre en Chine, dans ma mission au Tchéli-Sud-Est.

Votre Excellence n'ignore pas les services que les missionnaires rendent à la religion et à la civilisation.

Elle sera, je n'en doute pas, profondément affectée du traitement que nous avons subi à Marseille, mais je n'ai pas hésité à porter ces faits à la connaissance de Votre Excellence, parce qu'il lui importe, dans l'intérêt de la France, notre patrie, d'en prévenir le retour.

Si je viens protester auprès de Votre Excellence, et lui demander justice, je le fais, néanmoins, sans amertume contre les autorités qui ont permis ou toléré une telle conduite. Je plains ceux qui ont agi contre nous avec tant d'inhumanité, prient Dieu de rendre à la France le calme et la paix.

Veuillez agréer, M. le ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Signé : EDOUARD DUBAR.

Evêque de Canathe, vicaire apostolique du Tchéli Sud-Est, en Chine, à bord du vapeur *le Tigre*, ancré dans le port de Marseille, le 3 octobre 1870.

En publiant cette pièce, le *Journal de Roubaix* l'accompagna de commentaires indignés, qui trouvèrent un écho dans toute la presse honnête de France. Mais les feuilles rouges n'y virent matière qu'à ricanements, et c'est en des termes ignobles et avec des sous-entendus révoltants que l'*Idée républicaine*, de Roubaix, en parlait à ses lecteurs.

Afin qu'on puisse apprécier une fois de plus les procédés de cette presse, nous allons reproduire ici quelques extraits de l'article de l'*Idée*, intitulé : *Beaucoup de bruit pour rien* :

. . . . . .

Or, oyez ce qui s'est passé *à la honte*, comme dit le *Journal de Roubaix*, de la vieille cité Phocéenne.

Figurez-vous que cette bonne ville de Marseille possède elle aussi une opulente jésuitière, dont elle n'est pas fière du tout, d'autant qu'il court sur ce pieux établissement des bruits qui... des bruits dont... qu'il suffit de savoir que, lors de la visite domiciliaire opérée à l'improviste dans la communauté par la garde civique, *on y a découvert, shocking ! des confessionnaux à double fond, comme l'armoire des frères Davenport, des escaliers dérobés, des boudoirs capitonnés, etc., etc.* Tout cela prouverait bien un tantinet, que les rumeurs en question ne manquaient pas absolument de fondement.

Que diable, monseigneur, alliez-vous faire dans cette galère ?

Ces belles découvertes opérées, les Marseillais, à Marseille, bagasse, on n'a pas froid aux yeux, les Marseillais firent main basse sur les RR. PP., et dans le tas, voyez la malechance, se trouvait fortuitement Sa Grandeur chinoise, fraîchement débarquée de Rome, où elle était allée proclamer au sein du concile œcuménique l'infaillibilité de N. S. Père le Pape.

On connait le proverbe :

« Dis-moi qui tu hantes.....»

Trouvant Son Eminence sur les lieux, les gardes civiques lui mirent sans plus de façon la main au collet.

Voilà, bone Deus, voilà Monseigneur sous les verroux, sur la paille humide des cachots ! Après avoir déposé au greffe son bréviaire, sa croix épiscopale, son anneau pastoral, force lui est d'endosser l'uniforme de l'établissement, c'est la consigne.

Encore une triste page à ajouter à l'histoire des victimes des erreurs judiciaires !

Enfin, au bout de huit jours, Son Eminence relâchée s'embarque et part pour la Chine, non sans avoir au préalable rédigé son éloquent manifeste.

Bon voyage et bon vent à Son Eminence.

. . . . . .

Mais que diable aussi, Monseigneur, alliez-vous faire dans cette galère ?

Seriez-vous Jésuite aussi, par hasard ? Ah ! dame, alors ne vous étonnez pas tant. L'ordre des disciples d'Ignace de Loyola, vous le savez, n'est encore, Dieu merci, que *toléré* en France. On vous en a assez souvent chassés, comme on vous a autrefois chassés de Rome, comme on vous a chassé d'Espagne et de tant d'autres pays. Pourquoi donc vous obstiner envers et contre tous à y revenir sans cesse ?

Que n'allez-vous tous... en Chine, on y est si bien, et que n'y restez-vous indéfiniment occupé à catéchiser les petits catéchumènes que vous élèveriez suivant vos us et conformément aux saintes doctrines jésuitiques !

Vous voyez bien que les républicains ne vous veulent pas de mal, au contraire, puisque dans cet excellent pays des potiches et des magots, sous le regard oblique et paternel d'un bon mandarin ventru, vous pourriez vivre à l'aise et prendre du bon temps « *ad majorem Dei gloriam.* »

« C'est le plus sincère de nos vœux » puisse-t-il être bientôt exaucé. Ainsi soit-il !

Le reste de l'article était à l'unisson, et les abonnés de l'*Idée républicaine* demeurèrent convaincus que les jésuites de Marseille, et Mgr Dubar lui-même, étaient des débauchés dont on avait fait justice. On peut juger par ce petit échantillon avec quel art on maniait la calomnie dans cette feuille dont certains des commanditaires, des inspirateurs et des rédacteurs dirigent maintenant nos affaires municipales. Aujourd'hui, ils jouent à merveille les modérés : ce sont des « républicains conservateurs »; — on sait que l'*Idée* s'intitulait, elle aussi, « organe conservateur », mais on voit que ce n'est vraiment pas de sa faute si nous n'avons pas joui à Roubaix des bienfaits de la « Commune » comme à Marseille. Avec un peu de logique, ses lecteurs auraient bien pu se dire que ce qui se passait dans les « jésuitières » de Marseille pouvait se passer aussi dans les couvents de Roubaix et qu'ici aussi il y avait sans doute des « escaliers dérobés » des « confessionaux à double fond » et des « boudoirs capitonnés. » De là à faire ce que l'*Idée* appelait euphoniquement une « visite domiciliaire » chez nos religieux et nos religieuses, il n'y avait pas loin.

En rentrant chez eux après de longs mois d'emprisonnement, de persécutions et d'exil, les pères Jésuites de Marseille trouvèrent leur maison et leur église saccagées et ignoblement souillées. Dans leur rage de ne découvrir ni les confessionnaux à double fond, ni les escaliers dérobés, ni rien enfin de ce que leurs amis, les honnêtes et perspicaces rédacteurs de l'*Idée Républicaine*, pouvaient pourtant voir de Roubaix, les gardes civiques de Marseille, et les furies, leurs compagnes avaient tout mis au pillage et ne s'étaient retirés qu'ivres de débauches et de rapines.

Les Pères ont intenté, dans le courant de 1873, un procès à la ville de Marseille et lui ont réclamé, en vertu de la loi de Vendémiaire an IV, une indemnité, mais pour les *dommages matériels* seulement, renonçant ainsi à toute action pour préjudice moral, emprisonnement, souffrances endurées, dangers courus, exil, etc. Comme le disait un journal de Marseille, « tout le » mal qu'on leur a fait compte pour eux » devant la Justice divine; s'ils réclament » pour le trouble apporté à leur mission » terrestre, c'est parce qu'elle profite » aux pauvres, aux malheureux de toute » sorte, à ceux que frappent les maladies » du corps et celles de l'âme, bien plus » terribles et si difficiles à guérir. »

Au cours des débats, on a lu la protestation si digne de Mgr Dubar et elle a produit, il faut le dire, plus d'impression sur le tribunal qu'elle n'en avait fait sur le ministre de la justice républicain, M. Crémieux. Ecartant toutes les fins de non-recevoir présentées par la défense, le jugement a condamné la ville à payer, savoir : aux jésuites de la Mission de France, 26,889 fr. — Au cercle religieux, 3,983 fr. 75. — Au cercle de Saint-Joseph, 1,264 fr. 50. — A Mgr Sanguillat, 1,847 fr. — A Mgr Dubar, 2,400 fr. — A Mgr Pennell, 2,000 fr.

Voilà des faits qu'il était bon de rappeler, afin qu'une fois de plus on put se convaincre que lorsque les républicains radicaux du Midi commettaient d'odieux excès, ils étaient toujours sûrs de recueillir les encouragements et les félicitations de ceux qui, dans le Nord, prétendaient être des « républicains conservateurs ». Et la raison de cette similitude d'instincts, c'est que les uns et les autres ont toujours porté une haine ignorante et aveugle à l'Eglise catholique, à ses institutions, à ses prêtres, à ses religieux.

—

Nous venons d'apprendre un fait qui est trop honorable et trop rare pour ne pas le livrer à la publicité.

En 1848, M. Mescart-Desrumeaux, fabricant à Roubaix, avait dû arrêter ses affaires, en abandonnant à ses créanciers son actif, représentant 50 0/0 de sa dette. Il mourut quelque temps après, et on oublia bientôt son passage aux affaires ; mais sa veuve et sa famille ne se tinrent point pour libérées; pendant 25 ans, elles amassèrent péniblement la somme qui leur était nécessaire pour s'acquitter complètement, et il y a quelques jours le gendre de Mme Mescart se présentait chez tous les créanciers et leur restituait le solde de leur compte.

Honneur à Mme Mescart et à sa famille qui savent si bien placer la considération au-dessus de la fortune! Quelle leçon pour ces débiteurs enrichis qui pourraient imiter cet exemple mais qui préfèrent éclabousser leurs créanciers et étaler un luxe scandaleux !

—

Les assises du Nord pour le premier trimestre de 1874, s'ouvriront à Douai, le lundi 2 février prochain, sous la présidence de M. Daunoy, assisté de MM. Jorel et Desticker, conseillers.

—

On écrit de Douai à la *Houille* :

Le chemin de Somain à Menin par Orchies et Roubaix-Tourcoing qui sera terminé en 1874, va procurer un débouché considérable aux mines d'Anzin, d'Aniche et d'Azincourt dont le point d'embarquement est Somain, et à celles de Vicoigne situées le long de la voie d'Orchies à Valenciennes. La consommation houillère des seuls cantons de Roubaix et de Tourcoing s'élève à environ six millions de quintaux dont les 2/3 proviennent de la Belgique. Or, les charbons de ces quatre Sociétés sont absolument identiques et même supérieurs aux houilles étrangères employées à Roubaix et Tourcoing.

Les chemins de Valenciennes à Saint-Erme Reims par le Cateau et Guise avec embranchements sur Lourches et Somain ; de Valenciennes à Solre-le-Château par Bavay et Maubeuge ; de Valenciennes à Péruwelz par Codé, constitueront des voies importantes d'écoulement; par la première, les départements de l'Aisne et de la Marne seront reliés directement au bassin de Valenciennes. Par la seconde, le groupe métallurgique de Maubeuge qui consomme plusieurs millions de quintaux, pourra s'alimenter de combustible aux environs de Valenciennes en place de la Belgique. Par la troisième, les charbons de Vieux-Condé, Fresnes, etc., si éminemment propres à la cuisson de la chaux et déjà fort recherchés en Belgique qui n'exploite pas de qualité identique, verront leur consommation augmenter largement.

En résumé, le bassin de Valenciennes va être doté de toutes les voies de fer désirables. Il ne lui reste plus comme lacune à combler qu'à demander : 1° Le prolongement du chemin concédé de Somain à Aubigny, jusqu'à Compiègne, et plus tard au-delà, par Bertincourt, point de rencontre de la ligne d'Arras à Laon et par Péronne. La partie d'Aubigny à Bertincourt est sollicitée en concession. 2° Un embranchement d'Aubigny ou d'Arleux à la ligne des houillères par Vitry sur Lens, et que les compagnies de Picardie et Flandres et Lille-Valenciennes seraient disposées, assure-t-on, à exécuter si on leur demandait.

Dans le bassin du Pas-de-Calais, les chemins en construction : 1° de Béthune à Abbeville et Eu; 2° d'Etaples à Arras; 3° de Frévent à Dieppe et le Havre par Doullens et Gamache, traversant d'importantes zônes dépourvues de voies ferrées. La 1re et la 3e de ces voies vont permettre au Nord-Ouest de s'approvisionner dans le Pas-de-Calais. Mais pour faciliter ces relations, il importe que la ligne sollicitée en concession de Bully-Greney-Lens à Doullens soit construite sans tarder. Son exécution ouvrira le marché de la Normandie, qui ne consomme pas moins de dix millions de quintaux de charbons anglais qui lui manqueront probablement dans quelques années.

Le chemin d'Armentières à Lens, Courrières et Carvin, par Don, aura pour résultat : d'une part de remplacer les charbons étrangers sur la place d'Armentières et d'alimenter l'Ouest de la Belgique; d'autre part, par la section de Don à Lille, d'approvisionner entièrement cette ville qui consomme encore 500,000 quintaux de houilles belges.

La ligne de Saint-Omer à Boulogne permettra de satisfaire la consommation de cette dernière place.

Enfin le chemin sollicité depuis si